



SC-15/CONF.227/14  
PARIS, le 23 avril 2015  
Original anglais

**Conseil international de coordination  
du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)**  
Vingt-septième session

**Siège de l'UNESCO, Paris, salle XII (Bâtiment Fontenoy)**  
8-12 juin 2015

**Point 15 de l'ordre du jour provisoire : PANEL SUR LE PARTENARIAT MAB – SECTEUR PRIVÉ : EXPLORER LES ACTIONS CONCRÈTES**

1. Aux termes du présent point, un panel est organisé avec le secteur privé et la communauté du MAB en vue de faire le point des nouvelles opportunités et des actions conjointes concrètes concernant le Programme MAB qui pourraient être pertinentes pour le programme de développement pour l'après-2015, la Stratégie du MAB (2015-2025) et le prochain Plan d'action du MAB (2016-2025).

2. Le secteur privé va jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable (ODD), en apportant une riche expertise et des ressources précieuses pour aider à répondre aux plus grands défis de développement que le monde aient à relever. La promotion d'une croissance économique durable et inclusive, du développement social, de la protection de l'environnement et d'une bonne gouvernance, qui sont les piliers du développement durable, nécessite une pleine participation du secteur privé.

3. Pour s'acquitter de sa mission, l'UNESCO coopère avec un large éventail de partenaires du secteur privé : des entreprises, y compris des entreprises petites et moyennes, des groupes nationaux, internationaux et multinationaux, des fondations philanthropiques et privées, des institutions financières et des particuliers. En ce qui concerne le Programme MAB en particulier, le partenariat avec le secteur privé est indispensable, entre autres, aux réalisations de la fonction de développement de son Réseau mondial de réserves de biosphère.

4. Les entreprises souhaitant apporter leur contribution aux MAB disposent de plusieurs options. Un certain nombre de partenariats fructueux avec le secteur privé, allant de la collecte de fonds aux partenariats stratégiques, ont été mis en œuvre avec succès dans le cadre du MAB (par exemple avec Danone, Procter and Gamble, Star Alliance, la fondation Abertis, le groupe CHIC, Fondation Yves Rocher...). Ces expériences devraient être mises à profit pour mobiliser une plus large collaboration avec le secteur privé dans des domaines comme le tourisme, l'énergie, l'exploitation forestière durable, l'extraction minière, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces effets, les nouveaux modes de consommation durable, etc.

5. L'objectif du panel est donc d'offrir aux membres du CIC-MAB et aux observateurs et aux représentants du secteur privé venant de secteurs pertinents pour le MAB, un espace où partager des idées, des informations, des éclairages et des perspectives pour une future collaboration et de s'inspirer des exemples de réussite et des enseignements tirés. Le panel vise à améliorer l'engagement du secteur privé auprès du Programme MAB et identifier des actions conjointes concrètes pour de futurs partenariats.

6. Le Secrétariat communiquera le nom des participants au panel et le détail des séances dans un document d'information distinct.
7. Le Conseil est invité à participer à la discussion et à apporter des idées et des suggestions pour la formulation de partenariats entre le MAB et le secteur privé.